



# La Convention des droits de l'enfant

- Art. 1. Jusqu'à 18 ans, tu es un enfant.
- Art. 2. Tous les enfants ont les mêmes droits.
- Art. 3. Tu as droit au bien-être.
- Art. 4. Tu as le droit d'exercer tes droits.
- Art. 5. Tu as le droit qu'on t'aide à apprendre.
- Art. 6. Tu as droit à la vie.
- Art. 7. Tu as droit à un nom et à une nationalité.
- Art. 8. Tu as le droit qu'on protège ton identité.
- Art. 9. Tu as le droit de vivre avec tes parents.
- Art. 10. Tu as le droit de retrouver ta famille.
- Art. 11. Tu as le droit de te déplacer en toute liberté.
- Art. 12. Tu as droit à la liberté d'opinion.
- Art. 13. Tu as droit à la liberté d'expression.
- Art. 14. Tu as droit à la liberté de pensée et de religion.
- Art. 15. Tu as le droit de rejoindre d'autres groupes d'enfants.
- Art. 16. Tu as le droit d'avoir une vie privée.
- Art. 17. Tu as droit à l'information.
- Art. 18. Tes parents sont responsables de toi.
- Art. 19. Tu as le droit d'être protégé contre les mauvais traitements.
- Art. 20. Tu as le droit d'être protégé si tu n'as pas de famille.
- Art. 21. Tu as le droit d'être adopté.
- Art. 22. Tu as le droit d'être protégé si tu as dû fuir ton pays.
- Art. 23. Tu as droit à des soins spéciaux si tu as un handicap.
- Art. 24. Tu as droit à la santé et à des soins médicaux.
- Art. 25. Tu as le droit qu'on s'occupe de toi si tu es placé dans un centre.
- Art. 26. Tu as droit à une aide de ton pays si tes parents sont pauvres.
- Art. 27. Tu as le droit d'être protégé contre la pauvreté.
- Art. 28. Tu as le droit d'aller à l'école.
- Art. 29. Tu as le droit qu'on t'apprenne à te débrouiller dans la vie.
- Art. 30. Tu as le droit d'être protégé si tu fais partie d'une minorité.
- Art. 31. Tu as droit aux loisirs, au repos et au jeu.
- Art. 32. Tu as le droit d'être protégé contre le travail des enfants.
- Art. 33. Tu as le droit d'être protégé contre la drogue.
- Art. 34. Tu as le droit d'être protégé contre l'exploitation sexuelle.
- Art. 35. Tu as le droit d'être protégé contre la vente d'enfants.
- Art. 36. Tu as le droit d'être protégé contre les autres formes d'exploitation.
- Art. 37. Tu as le droit d'être protégé contre la torture et  
l'emprisonnement.
- Art. 38. Tu as le droit d'être protégé contre la guerre.
- Art. 39. Tu as le droit qu'on t'aide si on t'a fait du mal.
- Art. 40. Tu as le droit d'être jugé comme un enfant.
- Art. 41. Tu as le droit d'être protégé par les lois de  
ton pays.

